



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

Sustainability Bond Framework - Présentation par Monsieur le Ministre des Finances

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter
M. David Wagner, observateur délégué
M. Charles Margue, observateur

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, M. Gast Gibéryen, M. Roy Reding

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

Après une brève introduction de Monsieur le Président, Monsieur le ministre des Finances présente le « sustainability bond framework » (« cadre de référence pour les obligations durables ») en signalant tout d'abord que le 2 septembre 2020 le Grand-Duché du Luxembourg est devenu le premier pays européen, et le premier pays au monde bénéficiant de la note AAA, à présenter un tel cadre de référence pour les obligations durables. L'élaboration de ce nouveau cadre est prévue dans le programme gouvernemental et a eu lieu en collaboration avec plusieurs ministères.

Ce cadre de référence répond aux principes régissant les obligations vertes, sociales et durables de l'International Capital Markets Association (ICMA), le standard en la matière. Fidèle à sa réputation de précurseur, le Luxembourg y a par ailleurs intégré des critères d'éligibilité déjà conformes aux recommandations du rapport final du groupe d'experts techniques (TEG) sur la taxonomie de l'Union européenne. Dans ce même esprit, le cadre a

été conçu pour se conformer au projet de norme européenne sur les obligations vertes (EU GBS).

Le lancement de ce cadre de référence, qui permettra l'émission d'obligations vertes, sociales ou durables (c'est à dire combinant les aspects environnementaux et sociaux), s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris depuis plusieurs années par le Luxembourg en matière de finance durable (avec la création, entre autres, de Luxflag, du Luxembourg Green Exchange et de la Luxembourg sustainable finance initiative), et souligne à nouveau le rôle innovant et proactif du pays et de sa place financière, qui est une référence internationale dans le domaine des investissements durables. Le Luxembourg a eu recours aux services de la société Sustainabilitytics pour la certification du cadre de référence. Cette société pourra également être associée à la préparation des rapports de suivi de l'application du cadre de référence dans le temps (« allocation reports » et « impact reports »). Il appartiendra en effet au Luxembourg de prouver chaque année que les investissements financés par le biais d'obligations durables respectent toujours les critères du cadre de référence.

Une obligation durable ou « Sustainability Bond » est une obligation pour laquelle l'usage des fonds est dédié à un ensemble de projets générant un impact environnemental et social positif. Elle se distingue d'une obligation classique par une information précise et spécifique sur les investissements qu'elle finance et leur caractère environnemental et/ou social, tout en impliquant un risque financier pour les investisseurs qui reste comparable à celui d'une obligation classique.

Le cadre de référence permettra de façon objective et transparente de déterminer le caractère durable des projets d'investissements publics qui auront été retenus, et agira en tant que catalyseur pour atteindre les objectifs du pays dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, et en vue de réaliser les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Le cadre est également aligné avec les deux stratégies phares du Luxembourg en matière de durabilité, le Plan National du Développement Durable (PNDD) ainsi que le Plan National intégré en matière d'Energie et de Climat (PNEC).¹

Dans le cadre des travaux de préparation du cadre de référence, le gouvernement a identifié des projets d'investissements publics potentiellement éligibles au recours à l'instrument des obligations durables. Ces projets représentent un portefeuille d'investissement de l'ordre d'environ 1,8 milliard d'euros. Conformément aux pratiques du marché, le gouvernement a décidé d'inclure dans ce portefeuille le financement de nouveaux projets (initiés cette année ou au cours des deux prochaines années) ainsi que le refinancement de projets déjà en cours (projets initiés au cours des deux dernières années). Les projets en question ont été identifiés en collaboration avec le ministère de la Famille, le ministère du Travail, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le ministère de l'Education nationale, le ministère du Logement, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé.

Un montant équivalent aux recettes issues des obligations durables, émises à travers ce cadre, sera affecté exclusivement au financement ou au refinancement de dépenses éligibles. Il s'agit plus particulièrement de dépenses relevant des 11 catégories vertes et sociales suivantes : construction de bâtiments verts, transition énergétique, développement d'un transport à faible émission de carbone, protection de l'environnement, gestion de l'eau et des eaux usées, financement climatique et R&D, accès aux services essentiels – santé, éducation et inclusion sociale, logement abordable et création d'emplois.

Le gouvernement prévoit le lancement d'un emprunt durable (déjà autorisé par le budget 2020) dans les prochaines semaines.

¹ Source : communiqué de presse du ministère des Finances (te.public.lu)

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- M. Laurent Mosar salue initiative prise par le gouvernement. Il rappelle le contenu de discussions menées au sein de la Commission des Finances et du Budget au mois d'avril 2020 et portant sur la proposition de loi n°7433 pour une finance durable dont il est l'auteur. En réponse à ses interrogations, le ministre des Finances souligne que le nouveau cadre de référence tient compte de la majorité des critères définis au niveau de l'UE et de l'ICMA.
- Le ministre des Finances répond par l'affirmative à la question de M. Mosar si le nouveau cadre de référence peut, à l'avenir, servir à la définition de fonds verts (green funds).
- En réponse à une question de M. Mosar, le ministre des Finances précise qu'au moment de l'émission du premier emprunt durable, il sera exactement défini quels investissements (projets) pourront être financés par ce type d'emprunt. Un comité interministériel, auquel participe l'Inspection générale des Finances (IGF), est chargé du monitoring continu des investissements/emprunts durables. En outre, une société tierce, comme par exemple Sustainalytics, contribuera au rapport annuel en tant qu'« auditeur externe » des opérations. Ce rapport jugera de la crédibilité et de l'efficacité des opérations entreprises par rapport aux objectifs poursuivis.
- Suite à une question de M. André Bauler, le ministre des Finances indique que la taxonomie élaborée par la Commission européenne se retrouve dans plusieurs directives qui n'ont pas encore été publiées. Le Luxembourg anticipe donc ces directives.
- M. David Wagner souhaite savoir quelles sont les conditions du marché pour les emprunts verts (ou durables). Le ministre des Finances signale qu'il est difficile de prévoir si ce type d'emprunt bénéficiera de taux plus avantageux. L'existence d'investisseurs à la recherche de ce type d'investissement est cependant certaine. Les obligations durables seront des emprunts à long terme.
- M. Charles Margue regrette que le grand public ne puisse pas investir directement dans les futures obligations durables de l'Etat luxembourgeois. Le ministre des Finances confirme que, pour son premier emprunt durable, l'Etat luxembourgeois s'adressera aux investisseurs professionnels et institutionnels (emprunt obligataire). Il ajoute que le taux de cet emprunt devrait tourner autour du taux zéro, taux peu intéressant pour le grand public.

*

En réponse à une question de M. Gilles Roth, il est précisé que les informations concernant les emprunts en cours sont disponibles sur le site internet du ministère des Finances (Trésorerie de l'Etat). Il en va de même pour les certificats de trésorerie – ceux émis cette année expireront à la fin de l'année.

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler